

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 430

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2023-04-05

Séance du 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le douze mai

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER.

Absent excusés : Mme Maryvonne PRADEL donne pouvoir à Mme Elodie COURTET.

Mme Géraldine GOURGEONNET donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes suite aux travaux de réhabilitation et de rénovation qui sont en cours. La Salle des Fêtes serait de nouveau opérationnelle avant la fin de l'année 2023.

Madame le Maire propose les tarifs ci-dessous :

Période	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes hors commune	Associations		Cuisine
Du 01/05 au 30/09	100 €	150 €	Commune	gratuit	+ 30 €
			P.E hors Cne	15 €	
			Hors P.E	100 €	
Du 01/10 au 30/04	120 €	170 €	Commune	gratuit	
			P.E Hors Cne	20 €	
			Hors P.E	100 €	

P.E : Pays d'Eygurande

Cne : Commune

Une caution d'un montant de 300 € sera demandée ainsi qu'une attestation de Responsabilité Civile.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Votants : 10	Pouvoirs : 02	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le .25.05.) 2023
Et de la publication le ...25.05.) 2023
A MONESTIER-MERLINES, le ..25.05.) 2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/05/2023
019-211914106-20230512-2023_04_05-DE